

Identité et intégration européenne

Edmund Ratka, *Frankreichs Identität und die politische Integration Europas*,

Nomos, Baden-Baden 2009, 117 Seiten.

La France est-elle un moteur ou un frein de l'unification européenne ? Cette question posée en tête du fascicule nécessite évidemment une réponse appropriée. L'auteur, qui enseigne à l'Institut *Geschwister-Scholl* de sciences politiques à l'université *Ludwig Maximilian* de Munich, compare trois négociations de ces dernières décennies (les plans Fouchet, le Traité de Maastricht et le texte constitutionnel européen) et les débats de l'élite politique. Edmund Ratka rappelle comment le coup d'Etat des officiers français en Algérie en 1958 a provoqué la fin de la 4^e République et permis au général de Gaulle d'accéder au pouvoir. Alors que la question algérienne a dominé les débats publics en France jusqu'au début des années 60, le président de la République a respecté les accords pris par ses prédécesseurs dans le cadre des Traités de Rome, mais n'a jamais caché son aversion pour les organes supranationaux de la Communauté économique européenne.

Le premier plan Fouchet en faveur d'une union politique (1961), corrigé quelques mois plus tard à la demande du général pour que n'y figurent plus les références à l'Alliance atlantique, a été, pour ces raisons justement, rejeté par les cinq autres pays membres de la Communauté.

Le traité de Maastricht, négocié sous la présidence de François Mitterrand, a été marqué en France par l'unification de l'Allemagne. La proposition française en 1990 d'une confédération pan-européenne sera refusée par les pays de l'Europe de l'Est, mais l'Élysée retrouvera vite l'esprit de coopération avec l'Allemagne après quelques mois de méfiance. Le Traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 par les chefs d'Etat et de gouvernement, fera l'objet en septembre d'un référendum, voulu par Mitterrand pour renforcer sa position en divisant l'opposition conservatrice sur cette question. Le résultat (50,02 %) sera bien en-

deçà des prévisions et des attentes de l'Élysée. Jacques Chirac, qui avait dans son Appel de Cochin en 1978 critiqué une Europe supranationale, avait finalement soutenu le Traité de Maastricht du bout des lèvres. C'est sous sa présidence que sera signé en décembre 2000 le Traité de Nice, prélude à la Convention européenne présidée par Valéry Giscard d'Estaing pour élaborer un texte constitutionnel. En 2004, Jacques Chirac annonce qu'il soumettra le texte du Traité à référendum, qui se soldera l'année suivante par un refus de 55 % de la population. Reformulé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le texte sera finalement adopté par voie parlementaire en 2008 – sans grand débat.

L'auteur analyse les positions respectives de la politique française (conférences de presse, discours officiels, débats parlementaires) ainsi que les divers comportements des partis politiques, les uns favorisant le maintien d'une souveraineté de l'Etat pour maintenir en place la nation française, les autres acceptant un abandon de la souveraineté nationale pour se fondre dans un Etat national européen, d'autres encore voyant dans une Europe politique le moyen de divulguer les valeurs de la nation française dans une structure supranationale.

Edmund Ratka, résumant les grandes lignes de la politique du président Nicolas Sarkozy, relève dans sa conclusion une nuance de taille. Alors que le chef de l'Etat, faisant le bilan de la présidence française du Conseil européen en 2008, soulignait le rôle de la France (« *à travers la France* ») dans les crises internationales au cours de ce semestre, les services de la diplomatie ont légèrement corrigé le propos dans les traductions en allemand, mettant plutôt l'accent sur le rôle de la présidence française (« *unter französischem Ratsvorsitz* »). Plus qu'une nuance en effet.

François Talcy